vail, et la seconde partie remplira le même office pour le chef du secrétariat.

Enfin, dans le pièce, servent actuellement de petite salle des mariages seront installés les bureaux du secrétariat proprement dit, chargés de la copie des délibérations du Conseil municipal, de la tenue du registre des délibérations et des arrêtés, de la correspondance, etc.

La grande salle à l'angle de la rue de la Paix, vers la rue Deurémont (pavillon Nord), sera affectée à l'Administration. Elle sera en communication directe avec le cabinet du maire, par le petit couloir existant actuellement derrière l'escalier.

Cette salle recevra une décoration tout à la fois simple et confortable en rapport avec sa destination.

Revenons maintenant à l'aile droite de l'Hôtel-de-Ville :

La grande salle à droite dans le pavillon Est, servant actuellement de salle d'administration, deviendra la salle des mariages.

Cette salle sera richement décorée, des lambris en chêne de 2 mètres de hauteur l'entoureront, un superbe plafond à compartiments, et une cheminée monumentale dominera le tout, le mobilier grandiose qui convient à l'usage auquel elle est destinée.

La pièce contiguë à la salle des mariages, éclairée sur le jardin public, servira de cabinet à l'officier d'état-civil, et la pièce attenante, à côté de la rotonde, sera utilisée comme salle d'attente pour les mariages, et aussi au besoin comme salle pour commissions d'enquêtes et petites adjudications.

Ces deux pièces seront aussi en communication, et toutes deux seront à la disposition du public, lorsqu'il aura très nombreux.

Au delà de la rotonde dans la partie de droite se trouvent encore deux pièces, qui serviront, suivant les besoins, aux réunions des commissions et des salles pour collationner les actes d'état-civil, etc.

Enfin, à l'angle droit du côté du jardin, dans le pavillon Est, se trouve une très grande pièce, qui sera utilisée pour les grandes adjudications, le tirage au sort, le conseil de révision, l'inscription des jeunes gens à tirer au sort, et aussi pour une dans toutes les occasions où l'administration aura besoin d'une vaste salle de réunion.

Une petite salle sera établie à gauche en entrant pour servir de cabinet de toilette lors des conseils de révision.

L'accès de la grande salle aura lieu par le vestibule central, dont la porte d'entrée se trouve dans l'axe de la façade en face de la rue de l'Industrie.

En attendant qu'un local spécial, en dehors de l'Hôtel-de-Ville, ait été désigné à cet effet, cette salle pourrait servir en même temps de salle d'audience pour les juges de paix.

(A suivre.)

Echo des concours de musique de Courbevoie et de St-Quentin

L'Orphéon Tourquennois se réunira ce soir samedi à 9 heures, en son local, rue St-Jacques, estaminet du *Violon d'or*, pour y fêter les succès remportés au concours de St-Quentin.

Le cafetier, M. Masselle, offre gracieusement un punch aux sociétaires.

De son côté la société l'*Orphéon des Travailleurs* qui a son siège au café Leclercq, se réunira dimanche à 6 heures pour y fêter en famille les succès du concours de Courbevoie.

Amusement de gamins

Trois jeunes gens, Julien V., 14 ans, apprêteur, Maximilien D., 18 ans, couvreur, et Emile M., 17 ans, apprêteur, tous les trois demeurant à Roubaix, ont été surpris par le brigadier Delporte, au moment où ils brisaient à coups de pierres des globes isolateurs placés sur les poteaux télégraphiques le long du chemin de halage du canal.

Les jeunes gens niérent la faite à la vue du représentant de l'autorité qui se mit à leur poursuite et les rejoignit près du pont de Mouvaux.

Ils avaient brisé 25 godets.

M. Besson, commissaire de police du 1er arrondissement, a dressé procès-verbal contre les trois délinquants qui seront poursuivis correctionnellement pour bris d'objets d'utilité publique.

Paume Tourquennoise

Dans une réunion récente, la commission de la société du jeu de balle au « Paume tourquennoise » a décidé de faire appel à tous les joueurs de balle de Tourcoing, sociétaires ou amateurs, pour jouer les prix du 11 juillet.

Les concours international qui doit s'ouvrir dimanche prochain 4 juillet, place des Phalempins, débutera par les parties suivantes :

A 2 heures, Thieulain, partie Kerteux, contre Tourcoing, les Vétérans.

3 heures, Roubaix, partie Vinck, contre Tourcoing, Sculpteurs.

A 4 heures, les deux parties gagnantes.

Société des Anciens militaires et soldats de la Croix-Rouge

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, cette société qui vient d'être autorisée par la préfecture, fera sa première sortie dimanche.

Plusieurs officiers de la réserve et de la territoriale ont envoyé leur souscription pour l'achat d'un drapeau et nul doute que ces MM. du Cercle auront cet exemple d'encouragement.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mouvement du mois de juin 1897

1 colis de soie	1 k.	
756 » de laine peignée	2.321.331	
980 » de laine filée	475.221	
1 » laines diverses, si blousses	298.520	
154 » de coton	115.545	
29.086 colis pesant ensemble . .	3.200.625	

Mouvement du mois de juin 1896

2 colis de soie	419
748 » de laine peignée	1.970.493
1.168 » de laine filée	540.010
167 » laines divers. et blousses	172.501
307 » de coton	212.611
2.392 colis pesant ensemble . .	3.002.034

Mouvement du mois de juin 1897

4 colis de soie	914
685 » de laine peignée	1.776.496
963 » de laine filée	505.818
249 » laines divers. et blousses	540.998
332 » de coton	212.131
2.233 colis pesant ensemble . .	3.036.357
Conditionnements	7.464
Titrages	641
Décrassages et Lavages . . .	191
Marche à Terme	127.027

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

Croix. — *La fête nationale. Avis divers.* — Les cabaretiers qui ont des sociétés de pigeons ou chez qui des jeux populaires auront lieu le 14 juillet, sont priés d'envoyer leur déclaration à la mairie avant le 10 courant, s'ils veulent profiter des primes accordées. Ils n'auront droit à ces primes qu'à un seul titre.

Les pâtissiers et boulangers sont invités à envoyer leurs échantillons et prix pour la distribution qui sera faite le 14 juillet.

A l'occasion de la fête nationale, le marché qui a lieu d'ordinaire le jeudi est remis au vendredi.

L'échange se fera le mardi.

Ballaiu. — M. Louis Delettre, facteur des postes portait ses lettres chez un allemand, ouvrier en chrome, lequel est possesseur de deux chiens.

A peine avait-il ouvert la porte que l'un des malfaiteurs se jeta sur lui et le mordit cruellement à la jambe.

M. le docteur Pierchon a soigné le facteur qui se pourra pas reprendre son service avant 8 ou 10 jours.

LILLE

M. Sever

Le *Réveil du Nord* annonce que, contrairement à certains bruits, M. le colonel Sever ne se présentera pas, aux élections législatives, à Neuilly-sur-Seine, mais qu'il maintiendra sa candidature dans la 3e circonscription de Lille.

Le *Réveil* néglige, toutefois, de nous dire si M. Sever sera le candidat du Parti ouvrier et si M. Ghesquière sera sacrifié en sa faveur.

Effroyable accident

Nous racontions, il y a quelques jours que M. Delcourt, chef de la *Jeune fanfare* de Moulins-Lille avait eu le pied broyé dans l'usine de cérruse qu'il dirige. Ce fut un horrible accident si l'on en croit ceux qui en ont été les témoins. C'est dans la fabrique de M. Camille Brabant, rue de Belle-Vue, à Fives, où M. Delcourt remplissait les fonctions de directeur que les faits se sont passés. Depuis une huitaine de jours, M. Delcourt avait remarqué il son patron que le sable soutenant le vindas servant à élever les caisses étaient usé.

En attendant la réparation, ordre avait été donné aux ouvriers de ne mûrer de l'outil. Néanmoins pour aider à l'élévation d'une caisse de 800 kilogs placée elle même sur le vindas qui en pesa 1500, deux ouvriers s'étaient attachés sous ce dernier. De son bureau, M. Delcourt les vit et l'idée du danger que couraient ses camarades le fit voler vers eux.

Sur ses injonctions, les ouvriers se retirèrent. Au même instant, le câble se brisait : caisse et vindas du poids total de 1,300 kilos, qui devaient une demi seconde plus tôt aplatir deux hommes, tombaient sur le pied du brave directeur. Un véritable martyre commença pour lui. Sept ou huit ouvriers accoururent et unirent leurs efforts pour dégager le malheureux broyé de M. Delcourt : ils avaient à peine soulevé l'énorme poids qu'ils durent le lâcher.

Le vindas retomba sur le pied déjà réduit en bouillie. Une seconde tentative eut le même sort. Ce fut seulement après un quart d'heure d'efforts que M. Delcourt qui n'avait pas perdu connaissance, put être dégagé.

Le blessé transporté à la Charité subit immédiatement l'amputation. On craint aujourd'hui qu'il ne faille enlever une partie de la jambe.

Tentative de vol

La galerie d'exposition de l'Epargne du Travail, 71, rue de Béthune a failli être mise au pillage la nuit dernière par une bande de cambrioleurs. Plusieurs vitres du lanternaud éclairant le passage, brisées avec fracas réveillèrent le gardien qui donna immédiatement l'alarme et on un clin d'œil, le directeur et sa famille sinsi que le complément des domestiques, tout le monde fut sur pied, alors, sans prendre le temps de se vêtir, il coururent prévenir les agents en permanence au poste de la Préfecture et ceux-ci au nombre de trois dirigés par un brigadier arrivèrent au pas de course. Une véritable chasse à l'homme fut organisée, mais en raison de l'obscurité elle n'eût malheureusement aucun résultat, et les malandrins gagnèrent les toits des maisons voisines et disparurent dans la nuit.

D'après les premières constatations qui ont été faites, on croit que les voleurs ont pénétré dans l'immeuble, par la place du Vieux Marché aux Chevaux et que leur but était d'atteindre les bureaux situés dans la cour.

Une enquête est ouverte.

Les vols

Gulen Florent, 14 ans, sans profession demeurant rue du Bourdeau, 34, a été arrêté pour vol au comptoir d'une somme de 48 fr. 95 au préjudice de M. Picavet, pâtissier rue Pierre Legrand, 149, et d'une douzaine de chocolat, au préjudice de M. Duwasse, boulanger, même rue 121.

LE NORD

Hellemmes. — Nous avons lu dans le *Réveil du Nord* que le budget pour 1898 établi par M. le Maire, avait été modifié dans ses grandes lignes modifications. Si nous en croyons la rumeur publique qui exposé n'est pas complet, aussi prenons nous la liberté de demander au correspondant du *Réveil du Nord* de vouloir bien nous éclairer sur plusieurs points.

1° On nous annonce une augmentation du traitement au commis greffier, mais a-t-on pas également augmenté le greffier ;

2° La titularisation de M. le Maire n'est-il pas aussi fortement augmenté.

3° Vous parlez d'augmentation à MM. les instituteurs et institutrices. Les chiffres donnés par le *Réveil* sont-ils des augmentations, ou simplement à rétablir pour quelques uns, à peu près les anciens traitements, ou simplement les sommes votées l'année dernière augmentées de quelques francs pour arrondir les chiffres.

4° Pourquoi ne parlez vous par du Directeur de l'école des garçons, son nom seul ne figure pas, n'a-t-il rien voté à son égard.

5° Vous parlez de subventions aux sociétés de secours, pourquoi ne parlez-vous pas des subventions aux sociétés de musique n'y a-t-il pas eu quelques changements.

Vous serez bien aimable M. le correspondant en nous fixant sur ces diverses questions car une grande partie de la population, se demande ce qu'il y a de vrai dans toutes ces rumeurs.

Un groupe de républicains.

DOUAI

Outrages. — La police a mis en état d'arrestation la nommée Louise Dumont, âgée de 33 ans, originaire de Saint-de-Nord, épouse du sieur Coin Joseph, menuisier à Douai, demeurant rue d'Esquerchin, 28, inculpée d'outrages et de violences envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Orchies. — Mlle H. Poulain, la dévouée institutrice de l'école laique, vient d'obtenir un nouveau succès que nous sommes heureux de mentionner. Les quatre élèves suivantes présentées au brevet élémentaire ont été reçues avec de très bonnes notes. Ce sont : Mlles M. Lafosse, Angèle Sacors, Maria Scolège et Berthe Dehorne.

Nous adressons à Mlle Poulain, nos plus sincères félicitations.

VALENCIENNES

Tentative de viol. — La gendarmerie recherche un individu qui, après avoir commis à Proville deux outrages publics à la pudeur en présence d'une fillette d'une dizaine d'années, a essayé de violer une enfant de sept ans et quelques mois. La menaçant même de la jeter dans l'Escaut si elle ne se taisait point, c'est sans doute grâce à ses cris que la pauvre petite doit d'être encore en vie. Voici le signalement du coupable : Age de 30 à 35 ans, taille 1 m. 65 environ, cheveux châtain, barbe rousse taillée en pointe. Son costume se compose d'un pantalon de velours à côtes, d'un paletot en toile bleue trop long pour lui, d'un tablier de toile jaune et bleue rayée, en portant les cordonniers, chapeau de paille avec ruban noir, souliers peu ferrés.

L'ARRESTATION D'UN « CHER FRÈRE » A Saint-Amand

(Nouveaux détails)

Le frère Engelme a été extrait de la maison d'arrêt pour être conduit au palais de justice. Nous l'avons aperçu et pouvons, par conséquent, donner un signalement approximatif de ce satyre : 50 ans environ, taille au-dessous de la moyenne, voûté, la tête penchée, le regard en dessous, vague et fuyant, la lèvre inférieure grosse et pendante.

Depuis son entrée à l'Hôtel des Haricots, ce triste personnage a quitté ses habits ecclésiastiques. Il a gardé le gilet, le pantalon et redingote et il est coiffé d'une casquette en soie noire.

Deux nouvelles victimes du « cher frère » ont été découvertes à Valenciennes, pour être entendues par M. le juge d'instruction. On ne connaît pas les révélations qu'elles ont pu faire, mais on sait d'après les bruits qui circulent, que, après l'audition de ces enfants, un examen médical a été jugé nécessaire. Ces enfants portent, en effet, les traces des actes monstrueux commis par le frère Engelme.

Cela fait donc quatre victimes jusqu'à présent, et tout fait supposer que la série n'est pas close.

CAMBRAI

Le Cateau. — Un incendie vers deux heures de l'après-midi, un orage épouvantable, accompagné d'une pluie torrentielle, a jeté quelque quarante-cinq minutes s'est abattu sur le Cateau. Vers deux heures dernier, la rue d'En-Bas s'est trouvée inondée. Un véritable torrent d'eau dévalait de la route de Cambrai et du vieux chemin de Troisvilles s'engouffrait dans cette rue.

Cette masse d'eau ne pouvant s'écouler assez vite par l'égoutte établi dans cette rue, a bientôt atteint un niveau d'environ un mètre 70 c. Toutes les habitations ont été envahies à nouveau.

Les agents de la police municipale sont accourus, et ont assuré un service d'ordre. M. Martinet, maire, s'est rendu sur les lieux ainsi que plusieurs conseillers, et s'organise les secours.

Plusieurs pompes avec des pompes ont travaillé toute la soirée.

Les réparations de cette rue étaient à peu près terminées, aussi le mal est à reconnaître, il ne reste plus un seul pavé.

AVESNES

UN ENFANT MARTYR A HAUTMONT

La gendarmerie informée par la rumeur publique que le sieur Jules Bruyelle faisait subir des mauvais traitements à son fils, âgé de douze ans, de son premier mariage, fit une descente inopinée en compagnie d'un docteur qui constata sur l'enfant de nombreuses traces de coups.

Bruyelle a été mis en état d'arrestation.

Cet individu qui habitait autrefois Clary près de Cambrai a été condamné déjà pour violences sur sa petite fille.

Petit Fayt. — Dimanche 27 courant a eu lieu en cette commune, au milieu d'une grande assistance d'habitants, l'enterrement civil de Céline Huile, âgée de 37 ans.

Celle-ci vivait avec un sieur Achille Lienard qui dût rester seul pour la soigner sans aucun secours de ses parents qui habitaient cependant la commune et n'ont même pas daigné l'accompagner à sa dernière demeure. Céline Huile avait à ses derniers moments demandé à recevoir les sacrements de l'église que M. le représentant de la religion a cru devoir lui refuser, appliquant ainsi ce qu'il enseigne lui-même : *a tout péché miséricorde.*

M. Cauffery, fermier, fermier au hameau de Hayette, a prononcé un discours sur la tombe.

DUNKERQUE

Vol avec effraction. — Pendant la nuit dernière, un vol a l'aide d'effraction a été commis au préjudice de M. Edmond Dubuck, âgé de 41 ans, pâtissier, demeurant rue du Milieu. Les cambrioleurs se sont emparés d'une boîte en sucre cristalisé, d'une demi balle de farine, de 20 kilogs de corinthes, et de 30 kilogs de cassonade. Le montant du vol s'élève à 80 francs.

Double accident. — Hier soir vers 5 heures, les sieurs René Potel, 18 ans, novice pilotin et Amédée Vigbouroux, 18 ans, novice, appartenant à l'équipage du 4-mâts « général Mellinet » occupaient de la manœuvre de ce navire qui faisait son entrée à l'écluse Trystram, quand une amarre lâcha et vint *fouetter-ces deux jeunes marins.* Potel eut la cuisse gauche fracturée et son compagnon fut blessé aux reins et à la jambe.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

L'affaire de Corbehem

Vers la mi-juin dernier, le nommé Gustave Dromby, 25 ans, ouvrier à Corbehem, était trouvé, au lever du jour, par des ouvriers occupés à leur travail, complètement lenainné dans une des cèves de la distillerie Lefebvre.

Dromby perdait du sang par les oreilles et par la bouche; relevé par les ouvriers, il fut transporté chez lui, et dès ce moment, il fut impossible de tirer de lui la moindre parole.

On ne perdait pas conjectures. Dromby avait-il été victime d'une agression? ou bien était-il tombé subitement malade? Un seul fait était établi, c'est qu'aucune trace de coups n'avait été relevée sur lui.

L'enquête ouverte par la gendarmerie n'avait point donne de résultats positifs.

La rumeur publique avait bien indiqué comme l'auteur des lésions internes dont Dromby paraissait atteint, un aide de l'éclusier, mais ces bruits avaient été reconnus inexacts.

Cette affaire qui a causé une certaine émotion à Corbehem et à Brebières, vient de se dénouer tragiquement par la mort de Dromby survenue hier.

Le parquet s'est transporté vendredi à Corbehem.

L'autopsie, faite par M. le docteur Bélogne, conclut que la mort est due à une chute, laquelle a occasionné des troubles mortels au cerveau.

BETHUNE

Mort d'un sauveteur à Bruay

UN ENFANT NOYÉ

Jeudi vers midi, le jeune Julien Cuvelier, 11 ans, fils d'un ouvrier mineur s'amusait à pêcher dans la fosse n° 5 des mines de Bruay qui renferme 40 mètres d'eau, après avoir commis à Proville deux outrages publics à la pudeur en présence d'une fillette d'une dizaine d'années, a essayé de violer une enfant de sept ans et quelques mois. La menaçant même de la jeter dans l'Escaut si elle ne se taisait point, c'est sans doute grâce à ses cris que la pauvre petite doit d'être encore en vie. Voici le signalement du coupable : Age de 30 à 35 ans, taille 1 m. 65 environ, cheveux châtain, barbe rousse taillée en pointe. Son costume se compose d'un pantalon de velours à côtes, d'un paletot en toile bleue trop long pour lui, d'un tablier de toile jaune et bleue rayée, en portant les cordonniers, chapeau de paille avec ruban noir, souliers peu ferrés.

Un jeune homme qui se trouvait à proximité, a pu le retirer de l'eau, mais l'asphyxie était complète.

Deux cantonniers tamponnés

A LUMBRES

Deux cantonniers de Lumbres, MM. Doresse Thomas, âge de 42 ans et Roussel Clément, âge de 24 ans, étaient travaillant sur la ligne du chemin de fer de Calais à Lumbres, à environ 4 kilomètres de cette dernière gare s'étant endormis sur la voie, non loin de celle-ci, ils furent atteints par un train en marche et blessés très grièvement.

Doresse, qui a plusieurs plaies à la tête et l'avant bras gauche fracturé, ayant repris connaissance alla faire part de l'accident dont lui et son compagnon venaient d'être victimes, à M. Henri Becourt qui s'empressa de se rendre sur les lieux pour porter secours à M. Roussel qu'il trouva étendu sans connaissance dans une mare de sang. Quoiqu'il en soit on espère sauver ce malheureux cantonnier.

Zutkerque. — La gendarmerie a dressé procès verbal contre un cultivateur qui a porte des coups aux ânes Bostard.

Timbres de table : Galeries Lilloises.

AUX GALERIES LILLOISES

45-47-49, Rue Nationale, Lille

CHAPEAUX de PAILLE

DE FEUTRE ET EN TOUS GENRES

pour Hommes et Enfants.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 juillet 1897

Présidence de M. **Martin**, vice-président.
Ministère public. **M. Prudhomme**, substitut.

LILLE

Escroquerie à l'Hamonne. — En octobre 1896, à Bruxelles, M. Firmin Liart, agent d'assurances, lisait dans un journal une annonce ainsi conçue « On demande un employé. Cautionnement, 1.000 francs. Appointements, 2.400 fr. l'an ». Cette annonce l'affecha ; il pensa que ses économies fournies comme cautionnement seraient en sûreté bien plus élevées et que les appointements de plus de deux cents francs mois lui en iraient comme un gant.

Il écrivit donc à son agent de change, lui demandant de lui faire parvenir de suite tout ce qu'il possédait, environ la somme de 1635 francs.

L'agent de change écrivit à M. Liart qu'il trouverait l'envoi à la gare du Nord à Bruxelles et l'agent d'assurances partit pour la gare du Nord chercher Edouard Sirouet, courtier de banque, son futur patron.

Celui-ci faisant semblant de prendre part à l'enquête en réalité causait à son compagnon, tira en sa présence deux chèques de 500 fr. chacun sur la Banque de Paris et, avec une bonne grâce charmante témoigna la noble intention de venir à son secours en lui avançant le montant de son cautionnement.

Bien ostensiblement il mettait aussitôt devant M. Liard le chèque à la poste et, plein de confiance des lors l'agent d'assurances confia à l'homme généreux qui s'intéressait à lui de si gracieuse façon des pièces l'identité : Jules Jacquelin Edouard Sirouet, devant il toucher le montant de l'envoi fait a M. Liard par son agent de change.

Le courtier en banque ne reparaissait pas mais, il écrivait le jour même à son ancien employé qu'il lui accordait un congé de douze jours. Son pore en effet, M. Stoltz, près de lui l'appelait à Paris, où il était langueur.

M. Liard quelques temps après, ayant entendu parler de l'affaire des chèques, se rendit à la Banque et et de l'arrestation de Sirouet, porta une plainte contre lui et reconnut en effet son escroc dans la peau du personnage.

Sirouet que d'autres exploits, comme on le sait amènent de nouveau dans quelque temps, après la clôture de l'instruction sur les bancs des prévenus a été condamné à deux ans de prison.

Vol, abus de confiance, escroquerie. — Marie Vinker kove, 24 ans, était au service de Mme Angelo. Sa patronne lui ayant remis de l'argent pour payer ses fournisseurs, la servante empocha ja gielette. Une caisse de cigares appartenant à son patron a disparu, par elle, Elle a été de plus fait remettre à l'aide de manœuvres frauduleuses, une somme de 5 fr. et une autre de 10 fr.

Marie Vankerkove a deux condamnations antérieures ; le tribunal cette fois lui octroie 4 mois de prison.

Blessures involontaires — Auguste Bohaeghel, 28 ans, domestique à St-Andre, au service de M. Emile Vandamme a blessé avec son attelage M. Vanhoussebrun qui ne l'avait pas entendu venir. Celui-ci a tous le lit pendant neuf jours.

Le coupé fait le domestique a fait le bon train, on l'a rattrapé, il a refusé de donner son nom et on dut se contenter de prendre celui qui se trouvait sur la plaque de sa voiture. Le prévenu a reçu à ce sujet des observations sévères et méritées de la part de M. le President qui a qualifié son acte de lâcheté.

Il a été condamné à 15 jours de prison avec application de la loi Bérenger. Son patron a été déclaré civilement responsable.

Coups. — Arthur Heur, 19 ans, sans profession, est un mauvais sujet qui ne travaille pas, qui a battu sa vieille mère et a menacé son père. Il fera 15 jours de prison.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Concert d'été. — La Musique municipale exécutera, le dimanche 4 juillet 1897, sur le kiosque de la Place Thiers, à 5 heures du soir, les morceaux suivants :

Le Vallon, allegro militaire, XXX. — Ouverture de Concert, *Mazeppa*. — Robert le Diable, fantaisie (finale du deuxième acte), Meyerbeer — Dépêches Télégraphiques, valse, arrangée par M. Grisey, Heinrich. — Une Fête à Trianon, Deurémont. — Robin des Bois, arrangé par M. Grisey, Weber.

ARTICLES DE PÊCHE Aux Grands Magasins des GALERIES LILLOISES 45, 47, 49 RUE NATIONALE LILLE

Maison exclusivement française. Preuves offertes à quiconque en doute.

KERMESSES

4 juillet. — Moulins-Lille, Annouville, La Bassée, Sainte, Mairie, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Gœnech, Isninghem-en-Weppes, Sailles et Verlinghem.

PETITE CORRESPONDANCE

M. Philippe. — Malgré que le point soit payé, votre adversaire déclare 20 points avant de jouer, il a gagné. — E. A. H. En ce qui concerne les chemines, c'est une question de dommages et le voisin peut demander une surélévation. Pour les plantations, reportez-vous aux articles 671 et 672 du Code civil. — P. B. Les engagements de trois ans sont reçus le 1er janvier et le 1er octobre. Le consentement d'un chef de corps ou colonel est indispensable.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 2 juillet

Naissances. — Marie-Antoine Roux, rue de Mulhouse. — Louis Vandenbroucke, Hôtel-Dieu — Yvonne Desroux, rue de Wasquehal, 112 — Jules Bourguignon, rue des Sept-Ponts, rue Dupont, 3 — Alphonse Brunel, rue des Longues-Haies prolongée, cour Jonnart, 14 — Madeleine Santre, rue de la Redoute, 25.

Décès. — Achille Delfosse, 65 ans, Hôtel-Dieu — Charles Dutemme, 32 ans, rue de Bouvines, cour Fontier, 82 — Irma Debreuvre, 16 ans 10 mois, rue Marquiat, 7.

Mariages. — Entre : Georges Fouan, sans profession, 34 ans, rue du Pays — Joseph Gallen, cordonnier, 25 ans, rue Daubenton, et Berthe Page, repérieur, 24 ans, rue Voltaire.

Etat civil de Neuville-en-Ferrain

du 1er au 30 juin

Naissances. — Benique Hélène — Mme Hélène Devos Arthur — Marcel Madeleine — Masteau Justine — Vandenbembroucq Blanche — Delannoy Julien — Crépelle Clémence — Allard Olga — Lilliste Antoinette — Calleuaert Georges — Saint-Venant Juliette — Lahousse Arthur — Latier Marie — Rolin René — Herman Madeleine.

Décès. — Holbecque-Angélique, veuve Flery, 65 ans — Delvof Adrienne, 2 mois — Verkonst Clémence, 14 mois — Delvof Julien, 2 mois — Wyseur Jean-Louis, 10 mois — Vandenbroucke Cyrille, 25 ans — Dedryère Vincent, 11 mois.

Publications de mariage. — Néant.

Mariages. — Entre : Lattaert Pierre et Phalempin Hergenes — Dehlock Henri et Carrette Aline — Derre Alexis et Depreistère Angèle — Nuytiens Gustave et Vandenbroucke Lise — Boucho Louis et Condenys Hortense.

CONNAISSANCES UTILES

L'alcoolisme par l'allaitement

L'alcoolisme du nourrisson ! Horrible conception, si ce n'était une réalité, malheureusement trop souvent doctoré Vallin dans la *Revue d'hygiène et de police sanitaire.* Il résulte d'une enquête faite par l'auteur dans un certain nombre de familles aisées qu'à Paris on donne par jour aux nourrices quelque un litre, plus souvent une bouteille de bon vin. Dans beaucoup de cas, on y ajoute de la bière, souvent très forte, dont on ne limite guère la quantité, qui étaient autrement deux bouteilles par jour.

Dans ces conditions, les accidents nerveux observés chez l'enfant viennent de là ; mais ils ne sont pas rapportés à leur véritable cause ; c'est-à-dire au passage dans le lait de la nourrice d'une petite quantité d'alcool pris en excès.

Le docteur Vallin cite plusieurs expériences concluantes de différents ordre ou nature.

Les meilleures boissons pour une femme qui allaite sont, d'une part le lait, de l'autre des solutions sucrées qui restituent autant de calories qu'elles en dépensent dans la lactation.

Un demi-litre de vin par jour, en mangeant, un litre de lait par ou coupé dans l'intervalle des repas, de l'eau fraîche édulcorée avec un sirop de groseille, d'après Bouchard, Vallin, la véritable boisson hygiénique d'une nourrice. La bière pourrait remplacer un de ces liquides, à condition qu'elle fût très faible, que la quantité fut mesurée.

Avec ce régime les enfants a la mamelle se portent bien et les nourrices aussi.

Bonhomme FRANKLIN

Au Gaspillage

Linge de table et de toilette.

DÉPURATIF du Dr JACKSON

VICES du SANG, DARTRES, ULCÈRES, PLAIES, ECZÉMAS, RHUMATISMES.

LA POMMADE JACKSON

guérit les Dartres, Plaies ulcères, Varices, Eczémas qui ont résisté à toutes les autres Pommades. — PRIX : 2 fr. 50.

Dépôts : Couvreur, pharmacien. Roubaix.

Bruneau, pharmacien, Tourcoing.

Au Gaspillage

Toiles et taies d'oreillers.

CYCLISTES !

Tube dissolution, depuis 0.20
Plaques d'identité, depuis 0.20
Grelots avertisseurs, 0.35
Etuis de réparations, d. 0.45
Sacoches, depuis . 0.65
Pompes de pneumatiques 0.85
Lanternes, depuis . . 2.45
Costumes de Cyclistes, 19.95
Chaussures de Cyclistes pour hommes, depuis . 9.90 et pour dames, dep. 7.45 etc.

Tous les autres articles sont AUSSI AVANTAGEUX dans le très important rayon d'articles pour Cycles des Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, Maison EXCLUSIVEMENT FRANÇAISE Preuves offertes à quiconque en doute.

A toute demande envoi franco du Catalogue.

LES MALADIES DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, ULCÈRES VARIQUEUX ET LES MALADIES CONTAGIEUSES sont guéries très vite par la méthode du

M. Vandenbroucke, Médecin-Pharmacien.

POMMADE ANTIDARTREUSE 2.25 ; 2.50 par poste.

Seul dépôt : AGNESE DEROUBAIX, pharmacien, 109, rue Léon-Gambetta, à Lille.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 1er juillet

Cotte ter jet (cote offic.) . . . . à 24 25 — 28 — (cote cons.), 25 24 . . . . .

SUCRES. — Sucres (cote offic.), 96.— à . . . . .

Eq. sucre 1 t (cote offic.), 87 . . .

BETTERAVE disponible, . . .

Marchés de Paris

Du 1er juillet 1897

FARINES : 12 marques — Tendance calme

	Our.	Cent.		Our.	Cent.
Juillet. . . .	46.50	46.75	Juillet Août.	47.25	47.50
Août	47.50	47.75	4 derniers. .	47.50	47.75

MARQUE CORBEIL (sécheur) : 53 —.

HUILES. — Tendance calme

Juillet. . . .	32.75	32.75	Juillet-Août.	32.60	32.60
Août	32.50	32.50	4 derniers. .	32.55	32.65

COLZA. — Tendance calme

Juillet. . . .	44.50	44.50	Juillet-Août.	43.75	43.75
Août	43.60	43.75	4 derniers. .	43.60	43.75

AVOINE. — Tendance lourde

Juillet. . . .	15.—	15.25	Juillet-Août.	14.75	14.65
Août	15.75	15.62	4 derniers. .	14.90	14.75

HUILE DE LIN. — Tendance lourde

Juillet. . . .	35.75	35.75	Juillet-Août.	37.25	37.25
Août	36.—	36.—	4 derniers. .	36.25	36.25

HUILE DE COLZA. — Tendance calme

Juillet. . . .	58.—	58.—	4 de Mai . .	56.—	59.—
Août	58.—	58.—	4 derniers. .	58.—	59.75

SUCRES BLANCS. — Tendance calme

Marché aux bestiaux de la Villette

VEAUX. — Amenés, 472 vendus, 432 poids moyen, 78. — Prix du kilog. (viande nette), 1re qual., 1.70 ; 2e qual., 1.30 ; 3e qual., 1.00 — Prix extrêmes, 1.00 à 1.70.

OBSERVATIONS. — Les cours sont les mêmes qu'hier et la vente très calme ; il n'y a pas de variations à signaler.

LE HAVRE, le 2 juillet 1897

	Coton.	Laine.	Sucre.	Cafés
	100 k.			
Juin 1897. . . .	—	—	—	midi
Juillet.	47.62	—	117.—	44.25
Août.	47.87	—	117.—	44.75
Septembre. . . .	47.87	—	117.—	45.—
Octobre.	47.87	—	119.—	45.50
Novembre. . . .	45.12	—	119.—	44.25
Décembre. . . .	45.25	—	119.50	44.75
Janvier 1898. . .	45.50	—	119.50	45.75
Février.	45.50	—	120.50	45.25
Mars.	45.50	—	121.50	45.50
Avril.	45.62	—	121.—	45.50
Mai.	45.—	—	122.—	45.—
Tendance. . . .	calme	—	soutenu.	—

FINANCES

Paris, le 2 juillet 1897.

La liquidation des valeurs s'effectue dans des conditions aussi favorables que celles des rentes françaises et la hausse s'accentue.

Le 3 0/0 a passé de 103.95 à 104.10 et termine à 104.05.

Le 3 1/2 0/0 monte à 106.70.

La tendance reste bonne pour le groupe des Sociétés de crédit, mais les transactions n'ont pas grande envergure.

Le Crédit Foncier fait 692.

Le Comptoir National d'Escompte 576.

Le Crédit Lyonnais 778.

La Société Générale 546.60.

Le système des machines électriques à traction mécanique dont la Compagnie de Fives est propriétaire, ajoute un nouveau débouché à tant d'autres et constitue pour les obligations une garantie pour l'avenir. Le cours de 4.70 fr. pour ces titres est donc avantageux.

Les obligations de la Compagnie Centrale des Allumettes restent demandées. Les coupons sont payables net d'impôt.

A voir le mouvement qui se dessine en faveur des parts de 100 fr. de la Compagnie française des Mines d'or et d'argent danphinoises de la Gardette, ce titre est appelé à faire grande avant peu. Tout le monde comprend qu'il y a là une entreprise nationale dont le succès est à souhaiter dans l'intérêt du pays.

BOURSE DE LILLE

Du 2 juillet 1897

Emprunts villes et départements

Département du Nord 1870 (101. 100) 107.50 — Lille 1880, 503 50 — Lille 1893, 511.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 610.

Charbonnages (actions)

Bruay, 1379 — Carvin, 984 — Courrières, 1938 — Douchy, 895 — Meurchin, 1490 — Meurchin coupure de cinq, 7100 — Vicoigne, 19600.

Charbonnages (obligations)

Bethune 77 (remb. a 500) t. p., 404.

BOURSE DE PARIS

3 0/0	cpt.	104 . .	V. Paris	1855-86